

Fiche de suivi syndical

Promotions 1er degré: avancement d'échelon 2015-2016

CAPD du 19/11/2015



A retourner au SE-UNSA 91
12, place des terrasses de l'Agora , 91034 EVRY Cedex
 E-mail : 91@se-uns.org

Les passages d'un échelon à l'échelon supérieur constituent *l'avancement*.

Changement d'échelon à l'intérieur de la classe normale
 Pour chaque échelon, trois durées différentes de séjour dans les échelons sont définies pour bénéficier d'un avancement au grand choix (choix), choix (ou mi-choix) ou à l'ancienneté (entre parenthèses les expressions utilisées pour les instituteurs).

• Les avancements s'examinent pour une période donnée, l'année scolaire ou l'année civile. Sont promouvables les enseignants remplissant la condition suivante : la date obtenue en ajoutant à la date de la dernière promotion, l'une des 3 trois durées définies ci-dessus doit se situer dans la période de référence pour laquelle l'avancement est examiné.

Exemple : un enseignant promu au 7e échelon le 01-05-2005, sera promouvable au choix au 8e échelon, le 01-05-2008 si l'avancement au choix correspondant impose une durée de 3 ans. Sa possibilité de promotion sera examinée avec celle de l'ensemble des collègues promouvables dans la période (généralement l'année scolaire ou civile) qui inclut le 01-05-2008.

Parmi les promouvables, l'autorité de tutelle (l'inspecteur d'académie, le recteur ou le ministre) fixe la liste des promus. Pour cela, elle tient compte de la proportion imposée par les statuts des différents corps et de l'avis obligatoire de la commission administrative paritaire compétente, un barème permet généralement de classer les candidatures.

Au grand choix, 30 % des promouvables sont promus à l'échelon supérieur. Au choix, 5/7 des promouvables sont promus à l'échelon supérieur.

Les autres personnels concernés (20 %) sont promus à l'ancienneté.

échelons	Rythmes d'avancement PE			Rythmes d'avancement instituteurs		
	grand choix	choix	ancienneté	choix	mi-choix	ancienneté
1 au 2	3 mois			9 mois		
2 au 3	9 mois			9 mois		
3 au 4	1 an			1 an		
4 au 5	2 ans	2 ans 6 mois		1 an 3 mois	1 an 6 mois	
5 au 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	1 an 3 mois	1 an 6 mois	
6 au 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 au 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 au 9	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 au 10	3 ans	4 ans	5 ans	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 au 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

L'ASA, avantage spécifique d'ancienneté, a été réactivé dans le cadre de la politique de la ville pour les académies d'Amiens, Aix-Marseille, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Versailles (liste des établissements au Bo n°10 du 8/03/01 modifiée au Jo du 21/03/03). L'ASA est attribué après trois ans de service principal dans un établissement y ouvrant droit. La bonification est de deux mois par année de service et s'applique pour les changements d'échelon. Ce dispositif ne rend pas promouvable plus tôt mais permet d'avancer la date d'effet de la promotion.

Barème : AGS +(note x 2) :

- Je suis adhérent (je bénéficie d'un suivi personnalisé et de 2 numéros de téléphone dédiés aux adhérents)
- je ne suis pas adhérent, je souhaite recevoir gratuitement pendant 6 mois des informations sur ma carrière, mon métier....

NOM : **Prénom :**

NOM de jeune fille : **Date de naissance :**

Tél. : **E-mail pers. :** @

Adresse personnelle :

Instituteur			Professeur des écoles		
Ancienneté dans l'échelon au 31/12/2015			Ancienneté dans l'échelon au 31/08/2015		
Je suis au échelon			Je suis au échelon		
depuis le			depuis le		
Je suis susceptible de passer au échelon			Je suis susceptible de passer au échelon		
au choix	au mi-choix	à l'ancienneté	au grand-choix	au choix	à l'ancienneté
le	le	le	le	le	le
Ancienneté générale des services (AGS ⁽¹⁾) au 31/12/2015			Ancienneté générale des services (AGS ⁽¹⁾) au 31/08/2015		
année(s)	mois	jour(s)	année(s)	mois	jour(s)
Dernière note obtenue :			Dernière note obtenue :		
à la date du :			à la date du :		
Si note de plus de 3 ans, motif :			Si note de plus de 3 ans, motif :		